

FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

GUIDE DU PROPOSANT

En cours :

18^e appel à projets

Date de clôture : 5 mars 2010

FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES
Institut de la Francophonie numérique (IFN)
Organisation internationale de la Francophonie
13, quai André Citroën
75015 Paris - France
Tél. : + 33 (0)1 44 37 71 16
Télécopie : + 33 (0)1 45 79 14 98
Courriel : fonds@francophonie.org
www.inforoutes.francophonie.org

Sommaire

<u>La mission et les objectifs du Fonds francophone des inforoutes</u>	1
<u>Les champs d'intervention du Fonds francophone des inforoutes</u>	1
<u>Les priorités du 18^e appel à projets</u>	2
<u>Gestion du Fonds</u>	2
<u>La contribution financière</u>	2
<u>Niveau de la contribution financière</u>	2
<u>Modalités de versement de la contribution financière</u>	3
<u>Le mode d'attribution des subventions</u>	4
<u>Les appels à projets</u>	4
<u>La procédure de sélection des projets</u>	4
<u>Les critères d'éligibilité et de sélection des projets</u>	4
<u>La grille des critères d'éligibilité</u>	4
<u>La grille des critères de sélection</u>	6
<u>Financement complémentaire de projets déjà subventionnés par le Fonds francophone des inforoutes</u>	8
<u>Aide à l'amélioration d'un projet de catégorie B</u>	9
<u>Composition du dossier de candidature</u>	9
<u>Modalités de dépôt des dossiers de candidature</u>	10
<u>Date de clôture de l'appel à projets en cours</u>	10
<u>Annnonce des résultats de l'appel à projets en cours</u>	10
<u>Prochain appel à projets</u>	10

Annexes

Le cadre stratégique décennal de la Francophonie (extrait) – Les objectifs stratégiques de la Francophonie

Liste des experts techniques ayant participé à l'examen des projets

LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

La mission du Fonds francophone des Inforoutes est de promouvoir l'accroissement de l'usage et de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale en soutenant, à la suite d'appels à projets, des initiatives multilatérales de production de contenus et d'applications numériques francophones, dans le respect des priorités déterminées par les instances de la Francophonie.

Dans le cadre de sa mission et dans les limites fixées par ses champs d'intervention, le Fonds francophone des inforoutes poursuit plus spécifiquement les objectifs suivants :

- Contribuer à la production de contenus et d'applications numériques francophones répondant à des besoins collectifs et reflétant la diversité culturelle des partenaires et des populations bénéficiaires.
- Accroître les compétences humaines permettant la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et valoriser les compétences technologiques existantes dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale, notamment via des collaborations étroites avec des structures locales.
- Encourager la création de partenariats et/ou de réseaux multilatéraux pérennes, expressions d'une véritable dynamique d'échange, de partage et de mutualisation des compétences et des savoir-faire.

Parmi les initiatives répondant à ces objectifs, le Fonds francophone des inforoutes favorisera celles qui contribuent :

- à l'appropriation de l'usage des TIC par les jeunes et les femmes ;
- au développement et à la diffusion des logiciels libres, normes ouvertes et interopérables et systèmes multiplates-formes.

Les actions ayant un caractère exemplaire, c'est-à-dire répondant de façon manifeste aux objectifs du Fonds francophone des inforoutes, reproductibles et sources d'enseignement pour d'autres initiatives, seront privilégiées.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DU FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

L'action du Fonds des inforoutes s'inscrit au sein des champs d'intervention privilégiés de la Francophonie, définis par ses instances. Les propositions de projet soumises au Fonds francophone des inforoutes doivent impérativement entrer dans le cadre de ces domaines prioritaires, au nombre de 4 :

1. Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
2. Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
3. Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
4. Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Vous trouverez en annexe la liste des objectifs stratégiques de ces 4 domaines prioritaires tels qu'ils sont définis dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie (Xe Sommet de la Francophonie, Ouagadougou, 26-27 novembre 2004). Ces grandes orientations sont déclinées dans la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des opérateurs de la Francophonie (AIMF, AUF, TV5, Université Senghor) en fonction de leurs domaines de compétences. Le Cadre stratégique décennal de la Francophonie, la programmation de l'OIF et les textes de référence du Fonds francophone des inforoutes sont accessibles sur les sites internet : www.francophonie.org (OIF) et www.inforoutes.francophonie.org/ressources/ (Fonds francophone des inforoutes).

LES PRIORITÉS DU 18^E APPEL À PROJETS

Conformément à la Déclaration du Sommet de Québec et à sa résolution sur la promotion de la langue française, le Fonds francophone des inforoutes accordera une place importante aux projets qui favorisent l'accessibilité et la visibilité des ressources numériques valorisant la langue française et son rayonnement.

Les projets portés par ou au bénéfice des femmes et/ou des jeunes sont encouragés et reçoivent une attention particulière.

GESTION DU FONDS

Intégré à la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il est administré et géré par le Comité francophone des inforoutes et le Gestionnaire du Fonds.

Le **Comité des inforoutes** est le comité de pilotage et l'instance de décision du Fonds francophone des inforoutes, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière d'attribution des subventions. Il est présidé par l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie et composé de représentants de chacun des États et Gouvernements de l'OIF qui contribuent volontairement au Fonds francophone des inforoutes. Les opérateurs de la Francophonie institutionnelle (AIMF, AUF, TV5, Université Senghor) siègent au Comité en tant qu'observateur.

Le **Gestionnaire** et son équipe administrent au quotidien le Fonds francophone des inforoutes et mettent en œuvre les décisions du Comité des inforoutes. Ils sont les principaux interlocuteurs des responsables de projet.

Le Comité des inforoutes et le Gestionnaire sont assistés par des **experts indépendants**, choisis sur la base de critères définis par le Comité. Ils sont chargés de fournir un avis sur la qualité technique des projets reçus et leur pertinence au regard de leur contexte de réalisation et des objectifs du Fonds. Ils s'appuient sur une grille de critères approuvée par le comité.

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les contributions financières du Fonds prennent la forme de subventions.

Niveau de la contribution financière

La contribution maximale à un projet est de 250 000 €, à concurrence de 60 % de son coût total. La contribution moyenne attribuée par projet depuis la création du Fonds est d'environ 80 000 €.

Le Fonds encourage les projets favorisant le cofinancement et le partage équilibré des risques financiers.

En cas d'acceptation du projet, 10% de la subvention accordée, jusqu'à hauteur de 7600 €, seront conservés par le Fonds en vue de son suivi et de son évaluation. Ceci doit impérativement être pris en considération dans le budget prévisionnel.

Eligibilité des dépenses

Les règles d'éligibilité des dépenses relatives à une subvention du Fonds francophone des inforoutes sont les suivantes :

- La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet.
- Les dépenses d'infrastructures ne sont pas admissibles.

- En matière d'équipements, seules les dépenses d'équipements numériques destinés aux partenaires des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale sont éligibles, à concurrence de 40% du montant de la subvention demandée.
- Les dépenses de fonctionnement (dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet : connexions, hébergement de site, énergie, loyer, téléphone, fax, fournitures, photocopies, petit matériel de bureau, etc.) ne peuvent être supérieures à 15% du montant de la subvention.

Lors de l'analyse des projets, une grande attention est par ailleurs portée aux dépenses de déplacement (transport et indemnités de séjour) ainsi qu'aux dépenses de sous-traitance, qui doivent être limitées et comparables à celles des projets de coopération multilatérale conduits par les ONG. Dans tous les cas, ces dépenses doivent refléter les pratiques en usage dans les pays dans lesquels elles sont réalisées. Le recours aux compétences locales des pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale devra être prioritaire.

Modalités de versement de la contribution financière

Un protocole d'accord est établi à l'acceptation de la subvention par les partenaires. Signé entre le Fonds des inforoutes et le responsable signataire du projet bénéficiaire et définissant notamment les modalités de versement de la subvention accordée, ce document est toujours complété et émis par le Fonds des inforoutes (un modèle de protocole d'accord est consultable sur le site internet du Fonds à l'adresse www.inforoutes.francophonie.org). Si des conditions fixées par le Comité y sont associées, les partenaires doivent fournir un document d'actualisation du projet y répondant soumis à l'approbation du Gestionnaire du Fonds.

En cas d'acceptation du projet, la subvention est versée en trois tranches, selon les modalités suivantes :

- 1^{ère} tranche : 50% de la subvention totale. Elle est versée après réception par le Fonds du protocole d'accord paraphé et signé et de la demande de paiement de la première tranche également signée, accompagné d'un document officiel attestant des coordonnées du compte bancaire du responsable signataire.
- 2^{ème} tranche : 30% de la subvention totale. Elle est versée après réception et approbation par le Gestionnaire d'un rapport d'étape contenant tous les éléments permettant de rendre compte des progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre du projet, accompagné des pièces justificatives de 80 % de la première tranche de la subvention et de la demande de paiement de la seconde tranche. Tous les documents doivent être fournis en trois exemplaires.
- 3^{ème} tranche : 20% de la subvention totale. Elle est versée après réception et approbation par le Gestionnaire d'un rapport final d'exécution contenant tous les éléments permettant de juger des réalisations et résultats obtenus, accompagné des pièces justificatives des 60 % de la subvention restant à justifier et de la demande de paiement de la troisième tranche. Les partenaires doivent par conséquent faire l'avance de la 3^{ème} tranche. Tous les documents doivent être fournis en trois exemplaires.

Toute dépense non justifiée, non éligible ou non directement liée à la réalisation du projet peut être rejetée ou entraîner le non paiement du reste de la subvention, voire conduire à une demande de remboursement de la part correspondante de la subvention.

Le versement des subventions est soumis à la disponibilité des ressources financières du Fonds des inforoutes. L'adoption d'un projet pour financement par le comité des inforoutes ne garantit par conséquent pas le versement immédiat de la subvention correspondante. Les partenaires doivent en tenir compte dans leurs échéanciers prévisionnels de réalisation.

LE MODE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les appels à projets

Le Fonds francophone des inforoutes fonctionne par appels à projets. Les projets reçus font l'objet d'une sélection selon une procédure et des critères préalablement déterminés par le Comité francophone des inforoutes.

La procédure de sélection des projets

Les dossiers sont examinés par un groupe d'experts internationaux qui formule un avis à l'attention du Comité francophone des inforoutes.

L'examen comparatif des projets conduit à la classification des projets en quatre catégories :

Catégorie A : Les experts estiment que ces projets répondent aux critères de sélection.

Catégorie B : Les experts estiment que ces projets méritent l'attention du Comité francophone des inforoutes tout en émettant un certain nombre de réserves. Ils indiquent au Comité les éléments qu'ils estiment opportun de clarifier, d'approfondir ou de revoir. Selon la décision du Comité, les promoteurs de ces projets sont invités à soumettre un projet amélioré lors du prochain appel à projets.

Pour les projets de cette catégorie, le Comité peut apporter une aide financière ou une expertise à l'amélioration des propositions, notamment lorsqu'il s'agit de projets portés par, ou, au bénéfice des jeunes et des femmes (voir ci-après le point intitulé « Aide à l'amélioration d'un projet de catégorie B »).

Catégorie C : Les experts estiment que ces projets ne rencontrent pas globalement les critères de sélection du Fonds francophone des inforoutes.

Catégorie D : le Gestionnaire du Fonds constate que ces projets ne respectent pas les critères d'éligibilité et en conséquence ne sont pas soumis à l'examen des experts.

S'appuyant sur l'avis des experts, le Comité des inforoutes procède à la sélection des dossiers selon les modalités de gestion et sous réserve des crédits disponibles. Il se réserve le droit d'accorder tout ou partie de la demande financière, de fixer des conditions supplémentaires, de rejeter un projet compte tenu du nombre de projets et des budgets disponibles ou de repousser sa décision dans l'attente d'informations complémentaires dont il peut faire la demande.

A la suite du processus d'évaluation, seuls les projets satisfaisant le mieux aux critères de sélection du Fonds obtiendront donc un financement, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'appel à projets.

La sélection des projets par le Comité des inforoutes intervient le plus souvent dans un délai de deux à quatre mois après la date de clôture de l'appel à projets. Ce délai est toutefois variable d'un appel à l'autre. Les décisions sont publiées sur le site Internet du Fonds (www.inforoutes.francophonie.org) et les candidats sont officiellement informés par courrier de la suite qui a été donnée à leur demande.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Deux grilles de critères permettent d'examiner de façon systématique les projets présentés.

La grille des critères d'éligibilité

Le Fonds francophone des inforoutes peut recevoir tout projet respectant les conditions d'éligibilité. Déterminées par le Comité des inforoutes et appliquées par le Gestionnaire, ce sont les conditions minimales à remplir pour pouvoir

prétendre à une subvention, sans préjuger à ce stade de la qualité ou de la pertinence des projets. Un projet doit satisfaire tous les critères d'éligibilité ci-dessous pour être admis au processus d'évaluation des projets, quelle que soit sa valeur par ailleurs. Les projets non éligibles sont classés en catégorie D dans le classement final.

Critères d'éligibilité

Objet du projet

Inscrit dans la mission du Fonds francophone des inforoutes et, le cas échéant, dans les priorités proposées dans l'appel à projets, la proposition a pour objet la création de contenus et/ou d'applications numériques francophones.

Malgré l'intérêt de ce type d'initiatives, la mise en place de cybercafés, de centres informatiques ou bien encore le soutien à l'organisation d'événements nationaux ou internationaux ne relèvent pas de la mission du Fonds.

Partenariat

Les principaux partenaires sont obligatoirement établis sur le territoire d'un pays membre de l'OIF¹ (Etat ou gouvernement membre de plein droit, associé et observateur) et sont des personnes morales : organismes (par exemple : associations, ONG, fondations et coopératives - notamment celles à l'initiative de la jeunesse et/ou des femmes - collectivités locales, établissements publics) ou entreprises².

Le projet associe :

- au moins 3 principaux partenaires issus d'Etats et de gouvernements distincts (en d'autre terme, au moins 3 pays distincts de l'OIF doivent être représentés par les organismes partenaires de réalisation du projet³),
 - dont au moins deux sont établis dans un ou des pays francophones du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale.
- En conséquence, dans le cas où les deux partenaires seraient originaires d'un même pays du Sud ou d'Europe centrale et orientale membre de l'OIF, le nombre minimale de partenaires principaux devra être porté à 4 afin de respecter le fait qu'au moins 3 pays distincts membres de la Francophonie doivent être représentés par les organismes partenaires de réalisation du projet.

A ces partenaires principaux, dont l'implication est effective et mesurable dans la réalisation du projet, peuvent s'associer d'autres organismes issus de pays non membres de l'OIF. Ces derniers ne peuvent toutefois bénéficier de la contribution demandée au Fonds francophone des inforoutes.

Durée du projet

Le dossier de candidature du projet présente un calendrier prévisionnel de réalisation ne dépassant pas 24 mois⁴.

Niveau de la demande financière

La demande financière n'excède pas 250 000 € ni 60% du coût total du projet (coût total représenté par des postes budgétaires jugés admissibles). Le financement du projet inclut les ressources financières et la valorisation financière au coût du marché local des ressources humaines et matérielles mises spécifiquement à la disposition du projet dans le cadre de la période de réalisation soutenue par le Fonds.

Eligibilité des dépenses

La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet. Les dépenses d'infrastructures ne sont pas admissibles. En matière d'équipements, seules les dépenses d'équipements numériques destinés aux partenaires des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale sont éligibles, à concurrence de 40% du montant de la subvention demandée. Les dépenses de fonctionnement (dépendances récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet : connexion, énergie, loyer, communications, fournitures, petit matériel de bureau, etc.) ne peuvent être supérieures à 15% du montant de la subvention.

¹ Liste des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie :

• 56 États et gouvernements membres :

Albanie, Andorre, Arménie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Chypre, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, Congo RD, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam

• 14 observateurs :

Autriche, Croatie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Mozambique, Pologne, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Ukraine.

² Les projets individuels ne sont donc pas recevables.

³ Dans l'éventualité où un organisme dispose de bureaux dans plusieurs pays, le pays du siège de l'organisme sera considéré comme l'Etat ou le gouvernement de référence. Dans le cadre des critères d'éligibilité du Fonds des inforoutes, un même organisme ne peut donc à lui seul représenter plusieurs pays.

⁴ Le projet doit également montrer que sa pérennité est avérée après la période de financement du Fonds des inforoutes (voir critères de sélection).

Règles administratives

Le dossier de candidature complet (selon le modèle décrit dans le « Guide de présentation du dossier de candidature » : fiche synthétique, présentation détaillée du projet et annexes) est envoyé en 6 exemplaires papier (dont 1 exemplaire non agrafé), accompagné d'une version numérique (sur cédérom exclusivement), dans les délais fixés par le calendrier de l'appel à projets concerné, cachet de la poste faisant foi. Un dossier n'utilisant pas le modèle de dossier de candidature du Fonds s'expose à son rejet pour inéligibilité.

Désignation d'un responsable signataire

Les principaux partenaires ont désigné entre eux un responsable signataire du protocole d'accord avec le Fonds francophone des inforoutes en cas d'acceptation du projet.

Le responsable signataire représente une structure ayant un statut légal, obligatoirement établie dans un pays membre (de plein droit, associé ou observateur) de l'OIF et disposant d'un compte bancaire permettant de percevoir une subvention au titre du projet. Il est l'interlocuteur unique du Fonds francophone des inforoutes.

Rôle des organisations internationales et des opérateurs de la Francophonie éventuellement associés au projet

Les organisations internationales de même que les opérateurs de la Francophonie (AIMF, AUF, TV5, Université Senghor) éventuellement partenaires du projet ne sont pas destinataires de la subvention demandée au Fonds. Ils n'agissent pas en tant que « responsable signataire » du projet ni reçoivent des fonds pour sa mise en œuvre.

Ils participent en outre au financement du projet par apport financier, matériel ou humain, celui-ci étant clairement mentionné dans le dossier et confirmé par un document écrit (lettre de partenariat, d'intention ou convention de partenariat).

Projets générant des revenus (le cas échéant)

Dans le cas où le projet génère des revenus, celui-ci respecte les critères suivants :

- **activités à but non lucratif :**
Les revenus générés par le projet sont réinvestis dans celui-ci afin de couvrir les coûts de production des produits et services fournis, le renouvellement des équipements et un éventuel accroissement des activités du projet.
- **au bénéfice des utilisateurs finaux du projet :**
Les principaux produits et services du projet sont mis à la disposition de la population bénéficiaire gratuitement ou moyennant une participation financière acceptable pour cette population.
- **pérennisation des acquis du projet :**
Les revenus générés par le projet doivent permettre de poursuivre ces activités au-delà de la période de soutien financier apporté par le Fonds.

La grille des critères de sélection

La grille des critères de sélection, outil d'aide à la décision, comprend l'ensemble des éléments sur lesquels se focalise l'attention des experts et du Comité des inforoutes pour analyser et sélectionner les propositions de projet.

Critères de sélection

1. Critères généraux d'appréciation

Pertinence et utilité du projet

Articulation avec les priorités stratégiques de la Francophonie

(Cohérence des objectifs du projet avec les priorités définies par les pays bénéficiaires et les instances de la Francophonie)

Caractère novateur et apport du projet par rapport à l'existant

(Le projet propose-t-il une réponse originale à une demande non, peu ou moins bien satisfaite par ailleurs ?)

Utilité collective des résultats attendus du projet

(Quelle est la taille de la population qui tirera avantage de la réalisation du projet)

Développement et appropriation de la culture numérique

(En quoi le projet contribue-t-il à faire évoluer positivement les pratiques en vigueur dans les milieux professionnels ou communautaires concernés ?)

Conception/planification du projet

Les objectifs et résultats à atteindre sont clairs et mesurables

(Les objectifs sont-ils compréhensibles et les contenus à produire sont-ils décrits en détail et leur volume prévu indiqué ?)

La stratégie et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs sont clairs et adaptés au contexte technique et socio-économique de réalisation du projet

(La stratégie et les moyens choisis, notamment techniques, pour atteindre les objectifs sont-ils adaptés aux conditions techniques et socio-économiques qui prévalent dans l'environnement du projet, permettent-ils en particulier d'atteindre les objectifs du projet à des coûts acceptables dans cet environnement, de favoriser la pérennité du projet et de garantir l'accessibilité des contenus la plus large ?)

La planification dans le temps est claire et réaliste

(Les activités à réaliser sont-elles décrites de façon compréhensible par tous et l'évaluation de leur durée est-elle réaliste ?)

Les résultats sont accessibles à la population visée

(Comment la population visée par les contenus est-elle informée de leur existence et comment sera-t-elle en mesure de les consulter ?)

Aspects financiers

Le devis budgétaire est détaillé, réaliste et justifié

(Les dépenses, réparties par postes, sont-elles correctement décrites et rendent-elles compte de la réalité des coûts ? Ces dépenses se justifient-elles dans le cadre de la réalisation des objectifs du projet)

Apports financiers diversifiés et avérés

(Les sources de financement sont-elles diversifiées et avérées ? Le partage des risques est-il bien réparti entre les partenaires financiers ?)

Capacité financière des partenaires

(Au vu des informations et documents présentés, la situation financière des partenaires est-elle bonne ?)

Stratégie technologique et contenus

Caractère exemplaire de l'usage des TIC et reproductibilité

(Un projet est jugé exemplaire et reproductible si :

- il présente une dynamique multilatérale impliquant de façon évidente des structures locales aux différentes étapes de réalisation du projet ;
- les contenus et services attendus de sa réalisation semblent apporter une réponse appropriée aux besoins de la population ciblée, en harmonie avec l'environnement socio-économique et culturel, et par conséquent ont vocation à se pérenniser ;
- il propose un usage des TIC techniquement ou socialement particulièrement adapté ou novateur, pouvant potentiellement se poser en « modèle » pour d'autres réalisations.)

Libertés de choix technologiques

(Le projet utilise-t-il des outils numériques faisant appels à des normes ouvertes et interopérables ? Les contenus et applications développés dans le cadre du projet financés par le Fonds des inforoutes sont-ils en libre accès ?)

Equilibre et compétences du partenariat

Equilibre de la répartition des responsabilités et des coûts entre les partenaires

(La supervision de la mise en œuvre du projet et la production de contenus sont multilatérales, ceci est mesurable tant au niveau budgétaire, par le volume des dépenses dont chaque partenaire est directement responsable, qu'au niveau de la répartition des responsabilités entre les partenaires)

Compétences des partenaires et adéquation de celles-ci aux ambitions du projet

(Les partenaires ont des compétences solides et celles-ci sont cohérentes avec les ambitions du projet)

Expression de la singularité des partenaires et de la diversité culturelle francophone

(Les contenus reflètent-ils la diversité des partenaires et l'environnement socio-économique et culturel auquel ils appartiennent)

Stratégie de pérennisation des acquis du projet

Autonomisation des partenaires

(Quelle est la stratégie adoptée pour garantir la participation durable et autonome de chaque partenaire au-delà de la période de financement ?)

Capacité des partenaires à disposer des ressources financières nécessaires à la poursuite des activités du projet au-delà de la période de financement

(Sources de financement - financements externes et/ou capacités d'autofinancement – potentiellement mobilisables pour poursuivre les activités du projet au-delà de la période de financement)

Capacité à créer ou à renforcer des partenariats et/ou des réseaux multilatéraux pérennes

(Le projet met-il en place ou renforce-t-il de réelles synergies d'acteurs maillés notamment autour d'activités conjointes et d'intérêt commun ? Des approches régionales favorisant les échanges et collaborations sous-régionales et visant le déploiement des projets à l'échelle sous-régionale sont-elles développées ?)

Stratégie de communication, de valorisation ou de mise à disposition
(Une stratégie de communication et/ou de valorisation permettra-t-elle de renforcer les acquis du projet et de les mettre à disposition de tous les intéressés ?).

Participation effective et retombées en faveur des pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale

Participation majoritaire de pays ou d'organismes du Sud et/ou d'Europe Centrale et orientale dans le projet
(Le partenariat comporte-t-il une participation majoritaire de pays ou d'organismes du Sud et/ou d'Europe Centrale et Orientale dans le projet ? Cette participation majoritaire se traduit-elle également par des dépenses principalement orientées vers ces pays ?)

Accroissement et/ou valorisation des compétences technologiques des ressources humaines des pays du Sud et/ou d'Europe Centrale et Orientale pour la mise en œuvre des TIC
(Transferts ou renforcement des compétences technologiques nécessaires à la mise en œuvre des TIC induits par la réalisation et/ou par l'exploitation des résultats du projet)

Utilité des résultats attendus du projet pour le public cible des pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale
(Le projet répond-il aux attentes et besoins des populations visées ?)

2. Réponse aux priorités de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel en cours (18^e appel à projets), à évaluation équivalente sur les critères généraux d'appréciation, un projet répondant favorablement à un ou plusieurs des critères suivants sera privilégié :

Priorité accordée aux jeunes (individus âgés de moins de 30 ans) et aux femmes

Contribution de femmes et/ou de jeunes dans la réalisation du projet
(Dans sa conception, sa réalisation et ses impacts/résultats attendus, ce projet a-t-il sollicité ou s'appuie-t-il sur les contributions de femmes et/ou de jeunes ?)

Prise en compte des besoins particuliers des femmes et/ou des jeunes dans le projet
(Dans sa conception, sa réalisation et ses impacts/résultats attendus, ce projet s'assure-t-il que les besoins spécifiques de ce(s) public(s) sont pris en compte ?)

Projet valorisant la langue française et son rayonnement

Projet qui favorise l'accessibilité et la visibilité des ressources numériques valorisant la langue française et son rayonnement

(Le projet contribue-t-il à favoriser l'accessibilité et la visibilité des ressources numériques valorisant la langue française et son rayonnement ?)

En complément du dossier de candidature, le Gestionnaire peut contacter à tout moment l'un ou l'autre des partenaires afin de recueillir des informations supplémentaires, notamment au sujet de leur implication dans la conception et la mise en œuvre du projet.

FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES PROJETS DÉJÀ SUBVENTIONNÉS PAR LE FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

A titre exceptionnel, un projet bénéficiaire d'une subvention du Fonds francophone des inforoutes peut présenter une nouvelle requête de financement dans le cadre d'un appel à projets. Les nouvelles demandes de financement sont néanmoins encadrées par des critères d'éligibilité très stricts, le Fonds n'ayant pas vocation à assurer les coûts de fonctionnement des projets dans le cadre de financement complémentaire.

Les conditions d'éligibilité et de financement des demandes complémentaires sont décrites ci-dessous. Les demandes éligibles sont ensuite soumises aux critères de sélection habituels des projets.

Critères d'éligibilité des requêtes de financement additionnel

Le projet initial s'est déroulé conformément à ses objectifs et a répondu aux exigences du Fonds

Le projet initial a atteint des résultats significatifs et conformes au cahier des charges. Une évaluation a montré qu'il s'est déroulé de façon satisfaisante au regard des exigences du Fonds francophone des inforoutes (partenariat équilibré, transfert de compétences technologiques manifeste, budget justifié, respect des règles administratives imposées par le protocole d'accord).

Elargissement du partenariat multilatéral

Toute demande de financement complémentaire doit nécessairement être fondée sur un élargissement du partenariat multilatéral par l'ajout d'au moins un partenaire d'un autre pays du Sud ou d'Europe centrale et orientale, lequel joue un rôle effectif et mesurable dans la réalisation du projet.

Niveau du financement complémentaire

Toute contribution additionnelle à un même projet est limitée à 50% du montant de la subvention initiale. Le financement cumulé (phase initiale + phase complémentaire) du projet ne peut par ailleurs excéder 250 000 euros, dans la limite de 60% du coût total cumulé.

Durée du projet

La durée de la nouvelle période de financement est inférieure ou égale à 18 mois.

AIDE À L'AMÉLIORATION D'UN PROJET DE CATÉGORIE B

D'un caractère exceptionnel, elle a pour objectif de permettre aux partenaires d'améliorer la qualité de leur projet : meilleure définition des objectifs et de la stratégie d'intervention, amélioration de la planification temporelle et budgétaire, etc. Le montant de cette aide correspond à 10% de la contribution totale demandée, à concurrence de 10 000 euros maximum.

Modalités d'application de cette mesure :

- Sur décision du Comité francophone des inforoutes et, le cas échéant, proposition des experts qui peuvent préciser les points à retravailler et le type d'expertise nécessaire, le projet reçoit une subvention destinée à améliorer la conception et le montage du projet.
- Les partenaires proposent au Gestionnaire un plan de travail pour l'utilisation de cette aide dans un délai d'au plus six mois. S'il est validé par le Gestionnaire, l'aide est versée en deux tranches, respectivement de 80 % et 20 %. La seconde tranche est versée après remise de la nouvelle proposition de projet et des pièces justificatives de dépenses. Le protocole d'accord a une durée initiale de 6 mois.
- La nouvelle proposition de projet est à nouveau soumise à l'examen des experts puis au Comité francophone des inforoutes pour décision.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures ne sont évaluées que sur dossier. Il est donc important de remplir avec soin le dossier de candidature et de fournir l'ensemble des informations demandées, qui permettent aux experts de procéder à une appréciation complète et équitable. Le dossier de candidature comprend :

- **La « Fiche synthétique du projet »** : elle a vocation à être la carte de visite du projet et doit par conséquent être remplie avec attention.
- **Une présentation détaillée du projet** : les candidats suivront de préférence le plan de présentation détaillée du projet fourni dans le « **Guide de présentation du dossier de candidature** ». La présentation détaillée du projet ne doit pas comporter plus de 25 pages.
- **Les documents annexes.**

Le dossier doit être dactylographié. **Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.** Par ailleurs, un dossier n'utilisant pas le modèle de dossier de candidature du Fonds s'expose à son rejet pour inéligibilité.

Vous trouverez dans le « **Guide de présentation du dossier de candidature** » le formulaire de la « Fiche synthétique » et un plan de présentation détaillée du projet, ainsi que la liste des documents annexes à fournir. Il précise, pour chaque rubrique, les informations à fournir.

Vous pouvez télécharger ce guide de présentation du dossier de candidature sur le site Internet du Fonds des inforoutes www.inforoutes.francophonie.org (aux formats .pdf, .odt, .doc) ou en faire la demande auprès de son équipe par courriel à l'adresse suivante : fonds@francophonie.org.

Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Le dossier doit être transmis **au plus tard le jour de clôture de l'appel à projets** (*cachet de la poste faisant foi*) :

- sur support papier **en 6 exemplaires** (dont 1 exemplaire non agrafé)
- **et** sous forme numérique, exclusivement sur CD-Rom (pas d'envoi par courrier électronique).

Important

*Il est **obligatoire** de transmettre par voie postale le dossier original **sur support papier en 6 exemplaires** (dont 1 exemplaire non agrafé).*

Le Fonds ne transmet pas d'accusé de réception. Aucune réclamation ne sera possible si le dossier n'a pas été envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les dossiers envoyés au Fonds dans le cadre des appels à projets ne sont pas récupérables par les candidats.

Adresse de dépôt des dossiers

FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES
Institut de la Francophonie numérique (IFN)
Organisation internationale de la Francophonie
13, quai André Citroën
75015 Paris
France

Site Web : www.inforoutes.francophonie.org

DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS EN COURS

La date de clôture de l'appel à projets en cours est le **5 mars 2010**.

ANNONCE DES RESULTATS DE L'APPEL À PROJETS EN COURS

Les résultats de l'appel à projets en cours devraient être annoncés sur le site internet du Fonds (www.inforoutes.francophonie.org) durant la première quinzaine du mois de juillet 2010.

PROCHAIN APPEL À PROJETS

La date de clôture du prochain appel à projets sera indiquée sur le site Internet du Fonds francophone des inforoutes dès que possible au cours du mois de juillet 2010. Il est possible d'être tenu informé du lancement du prochain appel à projets en vous abonnant à notre service d'alerte par courriel sur le site internet du Fonds à l'adresse : www.inforoutes.francophonie.org/alerte-info/

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Secrétariat du Fonds des inforoutes

Institut de la Francophonie numérique (IFN)

Organisation internationale de la Francophonie

13, quai André Citroën

75015 Paris - France

Courrier électronique : fonds@francophonie.org

Téléphone : + 33 (0)1 44 37 71 16 / Télécopie : + 33 (0)1 45 79 14 98

Par devoir de réserve et par équité, le personnel du Fonds des inforoutes n'est pas habilité à répondre à des questions relatives à un projet en particulier avant son examen par le Comité de sélection ni à rencontrer des porteurs de projets soumissionnaires.

Annexes

Cadre Stratégique décennal de la Francophonie (extraits) – Les objectifs stratégiques de la Francophonie

Liste des experts ayant participé à l'examen des projets

X^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage - Ouagadougou (Burkina Faso), 26-27 novembre 2004

Cadre stratégique décennal (extrait) - Les objectifs stratégiques de la Francophonie *

Le plan d'action adopté lors du Sommet de Beyrouth identifie clairement les quatre missions dans lesquelles la Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur. En adoptant ce plan, les chefs d'État et de gouvernement ont voulu que l'Organisation se dote dorénavant d'un cadre stratégique décennal facilitant la définition d'objectifs à long terme.

Les objectifs du Cadre stratégique se veulent de portée générale. L'adoption de la programmation quadriennale délimitera les contours des actions possibles de l'Organisation et permettra d'approfondir l'effort de rénovation de la coopération multilatérale francophone dans le sens du resserrement, de l'efficacité et de la visibilité.

La mise en œuvre des objectifs que se donne la Francophonie pour la prochaine décennie tiendra dûment compte de la place des femmes et des jeunes, acteurs clés sur lesquels s'appuyer pour optimiser les effets des actions entreprises.

* L'ordre dans lequel les missions sont présentées ne reflète aucun souci de hiérarchisation.

Mission : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique

La Francophonie veille au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur. Elle associe cette action à son engagement en faveur du plurilinguisme.

Au plan national, la promotion de la langue française s'inscrit dans une problématique de cohabitation du français avec d'autres langues partenaires ou internationales et ce, dans la plupart des pays membres. Le maintien de l'importance relative du statut du français constitue un impératif qui ne peut être relevé sans le développement d'une solidarité et la mise en commun des moyens et ressources entre les porteurs de l'engagement francophone au sein de leurs sociétés respectives.

La Francophonie a déjà joué un rôle de pionnier pour la reconnaissance de la diversité culturelle et le dialogue des cultures. Il lui faut se donner les moyens de faire face aux tendances uniformisatrices de la mondialisation et de favoriser le maintien et l'essor de la diversité culturelle.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française.	Renforcer l'usage du français dans les institutions internationales et les grandes manifestations.
	Renforcer, notamment grâce à TV5, la présence francophone dans le paysage audiovisuel international.
Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique.	Faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité : - en appuyant la pratique du français en tant que langue scientifique et technique; - en renforçant la présence du français dans les technologies de l'information et de la communication, notamment pour améliorer la diffusion de la connaissance ; - en favorisant l'apprentissage du français aussi bien dans les systèmes éducatifs formels, y compris universitaires, que par l'utilisation des médias et des technologies de l'information.
	Sensibiliser les États à la nécessité de se doter de politiques culturelles nationales et les aider à les formuler.
	Accompagner et soutenir la production nationale et locale ainsi que l'insertion des produits culturels, notamment audiovisuels, dans les circuits de diffusion et de commercialisation.
	Poursuivre la mobilisation des États en faveur de l'adoption à l'Unesco et de la mise en œuvre d'une convention qui assure effectivement la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.
	Promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans l'usage des technologies de l'information et participer activement à l'édification d'une société de l'information équitable tenant compte du besoin de solidarité numérique.
	Accroître la collaboration avec les autres aires linguistiques partenaires.

Mission : Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme

La Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, objets de la Déclaration de Bamako, sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable. La gestion des affaires publiques conforme aux principes de la bonne gouvernance est essentielle pour une redistribution plus équitable des ressources.

La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau intergouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses pays membres en vue du renforcement des capacités nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. Par son action, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit.	Renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la paix, particulièrement celles de la Justice, et soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias.
	Accompagner les processus démocratiques, en appuyant l'organisation et le déroulement des élections, le fonctionnement des institutions parlementaires ainsi qu'une démocratie locale effective.
	Inciter les États et gouvernements à ratifier et à mettre en œuvre les principaux instruments internationaux et régionaux pertinents.
	Contribuer au développement d'une culture démocratique en encourageant les partenariats publics et privés et le renforcement des réseaux œuvrant à la consolidation de l'État de droit, et en favorisant la coopération avec d'autres organisations internationales.
Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix.	Développer les capacités du dispositif d'observation et d'évaluation, y compris par la mise en œuvre de mécanismes de veille et d'alerte précoce.
	Participer aux efforts de médiation, de bons offices et de recherche du dialogue et de la réconciliation, en particulier par des missions mandatées par le Secrétaire général.
	Participer à la définition et à la mise en œuvre de cadres d'accompagnement concertés tenant compte des réalités spécifiques et œuvrant à la mobilisation effective des ressources.

Mission : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

L'éducation entendue au sens large, comme l'accès à l'autonomie et à l'information pour tous, commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, sans disparité entre les sexes. Elle implique, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, un enseignement et une formation permettant l'accès à l'emploi. Les politiques d'éducation doivent également veiller à ancrer le français aux côtés des langues partenaires. Enfin, le potentiel de recherche des filières universitaires francophones doit être valorisé.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes.	Participer aux diagnostics sur l'état et les besoins des systèmes éducatifs.
	Aider les États et gouvernements à réformer et renforcer leur système éducatif, leur permettant ainsi d'être admissibles aux financements internationaux et, le cas échéant, les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'éducation pour tous.
	Soutenir la formation des cadres de l'éducation en vue d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs.
	Appuyer le développement des réseaux régionaux et interrégionaux d'échanges d'expertise, d'expériences et d'outils en matière d'éducation, en particulier sur le réseau électronique.
Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.	Développer la mise en réseaux des universités et des chercheurs du Nord et du Sud, favoriser l'éclosion de pôles d'excellence à vocation régionale et appuyer les projets de mobilité des jeunes.
	Contribuer au renforcement de l'enseignement technique et professionnel en incitant à : - l'établissement de passerelles avec l'enseignement général et universitaire ; - une coopération active avec le secteur privé (entreprises et associations).
	Favoriser les efforts d'éducation informelle, en utilisant notamment les médias modernes (audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, enseignement à distance...), facilitant l'accès à l'emploi pour les publics non scolarisés, déscolarisés ou adultes.

Mission : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité

La Francophonie s'engage à agir pour le développement durable en appuyant l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement des capacités, la concertation et la recherche de positions communes dans les grandes négociations internationales. Cette mission est étroitement liée à la capacité des États à rendre compatibles leur intégration à l'économie mondiale et une lutte efficace contre la pauvreté, élément de leur stratégie nationale de développement durable. Elle s'appuiera sur un espace de coopération décentralisée.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Contribuer par la coopération aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable.	Inciter à l'adoption de stratégies nationales de développement durable, favoriser leur rapprochement au niveau régional et valoriser les démarches exemplaires.
	Faciliter l'accès des pays membres aux financements internationaux par la veille, l'échange d'information et l'acquisition des moyens de planification et de gestion intégrés à une stratégie nationale de développement durable.
	Développer l'apprentissage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux moyens modernes de gestion.
	Appuyer le développement des métiers de la culture en encourageant les productions culturelles par un soutien à la capacité technique et par des partenariats avec les entreprises.
	Favoriser le développement d'institutions de microfinance qui, comme les technologies de l'information et de la communication, peuvent avoir des effets multiplicateurs permettant, notamment aux femmes et aux jeunes, de trouver plus facilement un emploi.
	Contribuer par l'expertise, par le développement des capacités et la concertation, à la formulation de politiques nationales de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles, l'eau et l'énergie notamment.
Contribuer à l'intégration des PVD/PMA francophones à l'économie mondiale.	Renforcer la capacité des États à établir, notamment par la définition et la mise en place de cadres réglementaires, une gouvernance favorable à la création d'activités économiques et incitative au développement du secteur privé et de l'investissement.
	Améliorer la capacité des États à faire valoir leurs intérêts dans les négociations internationales et à défendre leurs projets auprès des institutions financières internationales et des coopérations bilatérales et multilatérales.
	Susciter des concertations permettant l'échange d'information et, le cas échéant, le développement de positions communes lors des grands forums internationaux.
	Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, condition indispensable à l'accès aux ressources internationales publiques et aux investissements directs par le secteur privé.

Liste des experts ayant participé à l'examen des projets proposés au Fonds francophone des inforoutes

La qualité des experts mentionnés dans la présente liste correspond à celle qu'ils avaient au moment de leur participation aux sessions de travail des experts.

Bénin	Pierre DANDJINOU, Président du chapitre béninois de l'Internet Society / Membre du Conseil d'administration du Groupe africain de l'Internet / ex. Responsable pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Raphaël DARBOUX, Expert auprès de la CIDMEF / Coordonnateur du Centre Matériels éducatifs pour la santé, Faculté des sciences de la santé, Université nationale du Bénin
Burkina Faso	Sylvain ZONGO , Consultant en informatique, Zongo's Consulting & Productions (ZCP)
Burundi	Victor CIZA , Administrateur - Directeur Général, Centre Burundais de l'Internet (CBINET s.a.), Administrateur, Centre National de l'Informatique (CNI) et Computers & Telecommunications (COMPUTEL), Membre du Comité National chargé du suivi et de la coordination des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
Cameroun	Jean TABI-MANGA, Recteur de l'Université Yaoundé II Emmanuel TONYE, Professeur d'Université, École Polytechnique de Yaoundé, Expert TIC auprès de plusieurs organisations internationales
Canada	Richard BOURASSA , Consultant en télécommunications, commerce électronique
Canada/Nouveau-Brunswick	Liane ROY , Vice-présidente - Landal, Consultante jeunesse
Canada/Québec	Jean-Claude GUEDON, Conseiller scientifique de l'Internet Society, Président du chapitre québécois de l'Internet Society, Professeur titulaire, Faculté des Arts et sciences, Université de Montréal Anne MARREC, Administratrice invitée et chargée de cours, Ecole d'administration Publique, Ancienne Directrice générale de Télé-Université du Québec
Communauté française de Belgique	Marianne POUMAY, Directrice, Technologies éducatives, Université de Liège Jacques HELLEMANS, Membre du groupe de travail du caucus francophone de l'IFLA, Secrétaire de la section Bibliothèques de sciences sociales de l'IFLA, Conseiller adjoint, Bibliothèque électronique économique, Bibliothèque des sciences humaines, Université libre de Bruxelles Chantal DELTENRE, Ethnologue, experte internationale « Diversité culturelle »
Côte d'Ivoire	Samba KONÉ , Directeur, Centre africain de formation aux technologies de l'information (CAFTIC) / Directeur, Agence de presse ivoirienne
Égypte	Laurent GOMIS , Directeur de la Bibliothèque et des services informatiques, Université Senghor d'Alexandrie
France	Virginie TORRENS, Consultante – Technologies éducatives Valérie PEUGEOT, Experte consultante à SOFRECOM et à VECAM
Guinée	Pr. Abdoulaye DIAKITE , Responsable de la Chaire UNESCO en technologie et développement rural, Université de Conakry
Luxembourg	Patrick VANDE WALLE , Président de l'Internet Society Luxembourg et membre du Board of Trustees de l'Internet Society, Chef de Projet Nouvelles Technologies de l'Information, Commission Européenne - Office des Publications Officielles des CE
Madagascar	Lala ANDRIAMAMPINANINA, Professeur d'informatique, Ecole supérieure polytechnique d'Antananarivo (ESPA) Olivier ROBINSON, Directeur du CREFEDIV, Faculté des sciences, Université d'Antananarivo
Mali	Hawa BERTHE DIAKITE , Directrice technique, DATATECH / Représentante des utilisateurs africains de l'Internet auprès de l'ICANN (AFRALO)

	Adama Diaman KEITA , Chef de service adjoint de la radiologie et de l'imagerie médicale, Hôpital du point G / Maître assistant en radiodiagnostic et imagerie médicale, Faculté de médecine du Mali
Maroc	Amine Mounir ALAOUI, Président sortant du chapitre marocain de l'Internet Society (MISOC) / Directeur des Technologies de l'information, Agence nationale de réglementation des télécommunications du Maroc El Habib BENESSAHRAOUI, Professeur, Coordinateur, ONDH, GERER Rachida JOUARI, Présidente, Section marocaine de la société civile africaine pour la société de l'information (ACSIS)
Maurice	Yann KWOK , Consultant réseau et télécommunications, Directeur de la stratégie, Terrasky
Mauritanie	Zakaria Ould AMAR , Conseiller national, PNUD - Initiative Internet pour l'Afrique (Nouakchott, Mauritanie)
Niger	Anne-Rachel INNE , Consultante en Commerce Électronique
Roumanie	Florea Adina MAGDA , Responsable des Relations Internationales au département informatique de l'école Polytechnique, Université de Bucarest
République démocratique du Congo	Didier KASOLE , Directeur technique, Roffe Hitech
Sénégal	Alex CORENTHIN, Président du chapitre sénégalais de l'Internet Society / Chef de département, Génie informatique, École Supérieure Polytechnique de Dakar Olivier SAGNA, Maître-assistant, École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD), Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) Joseph SARR, Professeur d'Université, Université Cheikh Ante Diop de Dakar, Expert auprès des Nations Unies lors du Sommet mondial sur la Société de l'Information Fatimata SEYE SYLLA, Présidente ONG Bokk Jang
Suisse	Eric LEROY, Consultant TIC Hassane MAKKI, Ingénieur diplômé EPFL - Télécommunications, Office fédéral de communications (OFCOM) Jean-François L'HAIRE, Responsable service NTIC, chargé d'enseignement, Division informatique, Université de Genève
Tchad	Géraldine GAMBAYE , Consultante en communication-multimédia
Togo	Adiel AKPLOGAN , Ingénieur réseau, spécialiste LAN/WAN
Tunisie	Faiza AZZOUZ, Chef de projets « Interaction Femmes et TIC » Ridha NAJAR, Directeur, Centre africain de perfectionnement des journalistes et communications (CAPJC) M. Mohamed Saïd OUEGRHI, Directeur de l'Unité des Logiciels Libres, Ministère des Technologies de la Communication Jamel Eddine SEGHAIER, Président & CEO, SYNAPSE North-Africa
Banque Mondiale	Jacqueline DUBOW , Coordonnatrice du programme InfoDev, Banque Mondiale, Washington
CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique)	Makane FAYE , Chef du Centre des Technologies pour l'Afrique (ITCA), Division des Services d'information pour le développement, CEA, Ethiopie
CRDI (Centre de recherche pour le développement international)	Adel EL ZAIM , Administrateur de programme principal, Connectivité Afrique & ACACIA, CRDI, Egypte
FUNREDES (Association Réseaux et Développement)	Senaida JANSEN , Consultante associée, membre du Conseil de direction de FUNREDES, République Dominicaine
	Daniel PIMIENTA , Président de FUNREDES, Caraïbes
GAID / ONU (Alliance globale des TIC pour le développement)	Serge KAPTO , Coordonnateur, GAID / ONU
UNESCO / ONU	Jacques GUIDON , Chercheur au CNRS, Conseiller à l'Unesco